



COMMUNE DE PONCHON

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE PONCHON DU VENDREDI 12 JUIN 2020

Présents: Robert JOYOT, **Maire.**

Yannig MERLIN; Colette JOLLIVET; Geneviève DELABY, Denis ROLLAND, **Adjoints.**

Laurence LACHAPPELLE, Nadège PERROTTE, Alain CHOTEAU, Bernard LETUVE,

Francine FAUQUEMBERGUE, Bruno CAFFIER, Anne Françoise LAMBRECHTS,

Jean-Claude GIRET, Nancy SUZE, Gérard SOUFFLET, **Conseillers.**

Secrétaire de séance : Colette JOLLIVET

Compte rendu de la séance du 25 mai 2020 : aucune observation



1. Indemnité du Maire :

Montant maximum : 2006, 93 €

Indemnité sollicitée : 1700 € brut

Ce montant d'indemnité dispense la Commune du paiement des charges patronales.

Accord unanime du Conseil Municipal

2. Indemnités des adjoints.

Montant maximum : 770,10 € pour chaque adjoint

Indemnité sollicitée : 580,00 € brut

Accord unanime du Conseil Municipal

3. Constitution de la Commission des travaux de la voirie et des réseaux

G. DELABY, F. FAUQUEMBERGUE, C. JOLLIVET, Y. MERLIN, B. LETUVE, G. SOUFFLET, D. ROLLAND

Accord unanime du Conseil Municipal

4. Constitution de la Commission des affaires scolaires.

G. DELABY, C. JOLLIVET, L. LACHAPPELLE, N. PERROTTE, N. SUZE

Accord unanime du Conseil Municipal

(Le prochain Conseil d'école est prévu pour le mardi 30/06 à 18h, à la salle des fêtes)

5. Constitution de la Commission des Finances

G. DELABY, C. JOLLIVET, N. PERROTTE, N. SUZE, A. CHOTEAU, J.C. GIRET, Y. MERLIN, D. ROLLAND

Accord unanime du Conseil Municipal

(Le budget 2020 doit être voté pour le 30 juillet 2020)



COMMUNE DE PONCHON

6. Constitution de la Commission des Associations

G. DELABY, C. JOLLIVET, F. FAUQUEMBERGUE, L. LACHAPELLE, B. CAFFIER, Y. MERLIN, D. ROLLAND
Accord unanime du Conseil Municipal

7. Constitution de la Commission de sécurité

G. DELABY, L. LACHAPELLE, A.F. LAMBRECHTS, B. CAFFIER, B. LETUVE, Y. MERLIN, D. ROLLAND
Accord unanime du Conseil Municipal

8. Constitution de la Commission du fleurissement

C. JOLLIVET, F. FAUQUEMBERGUE, A.F. LAMBRECHTS, N. SUZE, J.C. GIRET, G. SOUFFLET,
Y. MERLIN, D. ROLLAND
Accord unanime du Conseil Municipal

9. Constitution de la Commission d'Information

G. DELABY, C. JOLLIVET, N. PERROTTE, N. SUZE, A. CHOTEAU, Y. MERLIN, D. ROLLAND
Accord unanime du Conseil Municipal

10. Rappel

Le Maire est le président de toutes les commissions. Il les réunira une à une, et lors de leur première réunion, elles choisiront leurs responsables.

11. Délégation à la Communauté de la THELLOISE.

Elle résulte directement des élections du 15 mars.
Titulaire : R. JOYOT.
Suppléante : G. DELABY.

12. Délégation au Syndicat d'Energie de l'Oise

Titulaire : Y. MERLIN.
Suppléant : B. CAFFIER.
Accord unanime du Conseil Municipal
(Cependant, le syndicat n'accepte qu'un titulaire.....)

13. Délégation à l'ADICO (Association pour le Développement et l'innovation numérique des Collectivités.

Titulaire : Y. MERLIN.
Suppléant : B. CAFFIER.
Accord unanime du Conseil Municipal

14. Délégation à l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise : ADTO

Titulaire : Y. MERLIN.
Accord unanime du Conseil Municipal

15. Délégation au Syndicat des Sources de Silly-Tillard

Titulaires : G. DELABY, F. FAUQUEMBERGUE, A. CHOTEAU.
Suppléants : B. CAFFIER, B. LETUVE, Y. MERLIN
Accord unanime du Conseil Municipal



COMMUNE DE PONCHON

16. Délégation au SIBEPOVI

Titulaire : G. DELABY, F. FAUQUEMBERGUE, L. LACHAPELLE.

Suppléant : A.F. LAMBRECHETS, N. SUZE, B. CAFFIER.

Accord unanime du Conseil Municipal

(Une première réunion est prévue pour le jeudi 09/07 à 19H)

17. Centre Communal d'Action Sociale

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 6 le nombre de sièges occupés par des Conseillers.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

F. FAUQUEMBERGUE, C. JOLLIVET, N. PERROTTE, A. CHOTEAU, J.C. GIRET, D. ROLLAND

18. Prime Exceptionnelle allouée aux agents de la Commune

Qui ont continué à assurer le service pendant la période de confinement. Le Conseil Municipal la fixe à 1000 €, soit, son maximum. Elle sera appliqué « Prorata Temporis »

19. Autorisation donnée au Maire pour agir en justice.

Il s'agit de la procédure engagée par J.C.GIRET et G. SOUFFLET auprès du Tribunal Administratif, en vue d'obtenir l'annulation des élections du 15 mars.

Accord unanime du Conseil Municipal

20. Questions Diverses.

J.C. GIRET demande la tonte du chemin de ROYE à HOUSOYE, de la rue Mannière et de son prolongement. J.C. GIRET déplore que les travaux de la rue des Faïenciers et de l'impasse de Pierrepont aient été commandés sans vote préalable du Conseil Municipal.

(Ils ont été lancés dans le cadre du groupement de commande conclus avec la THELLOISE).

G. SOUFFLET suggère un sens unique dans la rue des Beurrons.

N. SUZE souhaite des informations sur les questions de personnel. R. JOYOT lui établira un dossier.

Date présumée du prochain Conseil :

Vendredi 10 juillet, à 19H

A la salle des fêtes